DLP 13-6-68 798801

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

Tél. 34-14-63 - Poste 93
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES) MEUSE
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire
67 STRASBOURG
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86 55.08.00

28 Mai 1968

Supplément n° 3 du Bulletin du mois de Mai 1968

/ Avertissement /

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Un nouveau traitement fongicide devra être réalisé dès que possible afin de protéger au mieux la végétation contre tout danger de contaminations aussi bien primaires que secondaires.

/ Information /

OIDIUM DU POMMIER

Renouveler la protection contre cette maladie et poursuivre l'enlèvement des pousses oïdiées.

/ Avertissement /

MOUCHE DE LA CERISE

Les premières Mouches ont été capturées en cage d'élevage au cours de ces derniers jours et ces sorties devraient normalement s'intensifier dès le retour à un temps plus chaud.

Il est conseillé de prendre toutes dispositions utiles pour pouvoir intervenir rapidement dès l'amélioration des conditions de températures (au moins 16°) en opérant un traitement sur les cerisiers sujets aux attaques de cette Mouche et principalement sur les variétés tardives.

Dans les vergers en altitude, cette intervention pourraît être retardée de 10 à 12 jours selon les situations.

La protection parfaite des fruits nécessite deux applications à 10 - 12 jours d'intervalle.

.../...

425

Pour le choix des produits, se reporter à la liste des produits en votre possession tout en tenant compte des limites d'utilisation (voir notre Note Spéciale du 22 Avril 1967).

ARBUSTES A PETITS FRUITS

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER

Dans les parcelles fortement contaminées l'an dernier, il est conseillé de renouveler la protection fongicide des jeunes pousses.

GRANDE CULTURE

- HOUBLON -

MILDIOU

Compte tenu des conditions actuelles toujours favorables au développement du Mildiou, un nouveau traitement fongicide devra être appliqué dans la période du 30 au 31 Mai.

L'enlèvement des pousses spiciformes doit être opéré systématiquement.

DELAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES POUR LE TRAITEMENT SUR PIED DES VEGETAUX DONT LA RECOLTE EST CONSOMMABLE

Un fongicide, le Drazoxolon, vient d'être autorisé à la vente pour l'Oïdium du pommier et l'Oïdium des cucurbitacées. Le délai limite d'emploi à respecter pour les traitements avant la récolte est de 15 jours.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE / Directeur-Gérant : L. BOUYX.